



**Fédération des syndicats généraux
de l'Éducation nationale
et de la Recherche publique**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

téléphone : 01 56 41 51 10

télécopie : 01 56 41 51 11

secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr

aux Présidents
des Groupes parlementaires
de l'Assemblée nationale et du Sénat

Paris, le 22 octobre 2010

Monsieur le Président,

Le projet de la loi de finances 2011, qui sera soumis à débat et à vote dans votre assemblée, dégrade une fois encore la mission interministérielle enseignement scolaire.

En effet, le projet prévoit la suppression de 16 000 emplois, la baisse de 5 à 10 % des crédits pédagogiques, de 7 % ceux de la formation continue.

Quant aux réformes mises en œuvre, pour celles qui seraient positives elles font trop souvent l'objet de mesures d'accompagnement à minima qui en fragilisent la réussite, les réformes des lycées général et professionnel en sont un bon exemple.

Il s'agit donc d'un budget qui n'affiche aucune ambition pour le système éducatif, bien au contraire.

La situation en cette rentrée 2010 est catastrophique et la conséquence de trois budgets successifs (2008-2009-2010) particulièrement sévères avec le système éducatif.

60 000 suppressions d'emplois de personnels enseignants et non enseignants qui entraînent :

- l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires (en 2011, le milliard d'euros est dépassé dans le programme enseignement scolaire public du second degré) qui oblige, pour les absorber, le recrutement de plus en plus important de personnels vacataires ;
- la baisse du nombre de remplaçants tend la situation dans beaucoup d'académies pour la gestion du remplacement (en cette rentrée, des recteurs mobilisent des professeurs des écoles en surnombre pour pallier à l'année à la vacance des postes dans le second degré) ;
- la suppression des emplois de stagiaires en 2010, liée à la réforme de la formation des maîtres, et l'utilisation des néo-recrutés comme moyens les met en grande difficulté au moment de leur apprentissage de leur métier d'enseignants ou de CPE et va compliquer le fonctionnement des écoles, collèges, lycées et LP dans les mois qui viennent. Des premières démissions sont enregistrées dans les académies d'Ile-de-France et en Nord-Pas de Calais ainsi que beaucoup d'arrêts de travail pour maladie ;
- la baisse des crédits pédagogiques diminue la capacité des équipes, tant dans le premier que le second degré, à mener des projets éducatifs et pédagogiques propres à permettre la réussite de tous les élèves (de 14 millions d'euros en 2008 à 4 millions en 2010 dans le premier degré et de plus de 110 millions à 83 millions dans le second degré) ;
- la baisse des moyens de la formation continue. Dans le premier degré de 16 millions d'euros en LFI en 2008 on en prévoit à peine 12 millions en 2011. La tendance à la baisse est identique dans le programme second degré. Paradoxe dans ce ministère, au moment où on parle enfin de GRH,

- de seconde carrière, les moyens de la formation continue diminuent fortement. Par ailleurs les besoins de formation liés aux réformes en cours ne sont pas totalement assurés ;
- les suppressions d'emplois de personnels administratifs (en moyenne 600 emplois par an depuis 5 années budgétaires) dégradent non seulement les conditions de travail dans les établissements et les services déconcentrés, mais également la qualité du service rendu ;
 - enfin, la réduction drastique des crédits affectés au financement des emplois aidés (EVS) aboutit à la suppression de 4 500 emplois d'aide à la direction d'école et d'auxiliaire de vie scolaire pour les enfants handicapés.

Le système éducatif est très fragilisé par ces budgets successifs de suppressions d'emplois et de réductions de crédits. Celui qui est soumis à votre vote va encore davantage dégrader la situation.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif en qui nos concitoyens ont confiance, tant les parents que les jeunes.

Aujourd'hui plus que jamais, l'ambition de notre nation de permettre pour 50% d'une classe d'âge l'acquisition d'une licence et une qualification reconnue pour chaque jeune doivent être des objectifs réussis.

Or une fois encore le projet de budget de la mission présenté par le gouvernement tourne résolument le dos à ces objectifs. Malgré sa légère augmentation en valeur, le budget 2011 comme les trois précédents peut être qualifié comme étant à la baisse par les conséquences désastreuses des mesures votées depuis 2008 et présentées pour 2011.

C'est pourquoi notre organisation vous interpelle solennellement pour que vous interveniez, tant dans les débats en commission qu'au moment de la séance de vote du budget, afin de signifier au gouvernement les conséquences d'un quatrième budget dégradé de la mission interministérielle enseignement scolaire. Nous vous interpellons afin qu'il soit proposé des amendements parlementaires visant à l'arrêt des baisses de crédits tant de la formation continue que des moyens pédagogiques. Nous vous appelons à annuler les suppressions d'emplois, afin de rendre ses moyens au remplacement et permettre un accompagnement serein des néo-recrutés en 2011 et la sérénité dans la gestion des ressources humaines.

La mission interministérielle enseignement scolaire correspond au premier budget en valeur de l'État, elle correspond aussi au premier service public garant des principes d'égalité et de solidarité de notre République.

Il en va de votre responsabilité de parlementaires de lui donner les moyens humains et financiers de répondre aux défis qui se posent à l'avenir de la nation française.

Nous ne manquerons pas d'être attentifs aux interventions de votre groupe à l'occasion des débats qui s'ouvrent sur l'étude du projet de loi de finances 2011 et sommes à votre disposition pour tout audition dans la période.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.



Thierry Cadart,
Secrétaire général